



2026-06-11

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de juin tenue ce **jeudi 11^e jour du mois de juin 2026 à 9 h 00**, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, et Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Valérie Patoine, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2026-06-176

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 3 juin 2026 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.2.2, 5.2.3, 5.2.7, 6.1.1, 6.2.1 et 6.3.1, à savoir :

- Lancement de l'appel de candidatures pour le poste de directeur général adjoint et trésorier adjoint (décision) (point 5.2.2);
- Poste de greffier(ère) adjoint(e) et conseiller(ère) principal(e) à la direction générale – Recommandation du comité de sélection (décision) (point 5.2.3);
- Création d'un poste d'agent de développement du Parc régional de la Forêt de Bowman – Description de tâches et lancement de l'appel de candidatures (décision) (point 5.2.7);
- Budget prévisionnel 2027-2028-2029 de la MRC – Ébauche (discussions) (point 6.1.1);
- Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Appels de projets 2026-2027 – Recommandation du comité de sélection (recommandation) (point 6.2.1);
- Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2026 (information) (point 6.3.1);

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

**5.2.2 LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET TRÉSORIER ADJOINT**

CA-2026-06-177

ATTENDU que le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint a signifié le 12 janvier dernier à la directrice générale et greffière-trésorière son intention de prendre sa retraite à la fin de la présente année ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste de directeur général adjoint et trésorier adjoint de la MRC, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de services et les cadres de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste de directeur général adjoint et trésorier adjoint, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de services et les cadres de la MRC;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 454000 341;

QU' :

Un comité de sélection composé d'un membre du Comité administratif et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.3 POSTE DE GREFFIER(ÈRE) ADJOINT(E) ET CONSEILLER(ÈRE)
PRINCIPAL(E) À LA DIRECTION GÉNÉRALE – RECOMMANDATION
DU COMITÉ DE SÉLECTION**

CA-2026-06-178

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-058, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, laquelle autorise, notamment, le lancement d'un appel de candidatures pour le poste de greffier(ère) adjoint(e) et conseiller(ère) principal(e) à la direction générale;

ATTENDU que la MRC a reçu 12 candidatures dans le cadre de l'appel de candidatures visant à combler ledit poste;

ATTENDU que deux candidats ont réalisé le processus de sélection le 21 avril 2026, notamment en participant à une entrevue et à un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;



Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection, et par le fait même, autorisent l'embauche de madame Camille Labelle, à titre de greffière adjointe et conseillère principale à la direction générale, à la suite des validations d'usage convenues;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de services et les cadres de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.7 CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DE BOWMAN – DESCRIPTION DE TÂCHES ET LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, présente brièvement auprès des membres du Comité administratif la demande du Comité tripartite du projet du Parc régional de la forêt de Bowman, laquelle vise la création d'un poste d'agent de développement chapeauté par la MRC. Elle les informe sur les enjeux associés à la création du poste, l'urgence d'agir manifestée par ledit comité et les options possibles. Madame Lauzon indique aux membres qu'un suivi sera effectué, notamment auprès de la Municipalité ainsi que des membres du Comité tripartite.

6.1.1 BUDGET PRÉVISIONNEL 2027-2028-2029 DE LA MRC – ÉBAUCHE

Ce sujet sera traité ultérieurement dans le cadre de la présente séance.

6.2.1 FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – ADOPTION

CA-2026-06-179

ATTENDU l'acceptation du plan de travail (2025-2029) de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de l'Outaouais par la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO);

ATTENDU que conformément à l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de l'Outaouais, la CPO assure la gestion administrative du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), et conséquemment, autorise l'attribution de subventions sur recommandation des MRC et de la Ville de Gatineau;

ATTENDU qu'un montant total de cent trente mille cinq cent vingt-sept dollars (130 527 \$), financé à même le FQIS, est disponible pour cet appel de projets, lequel vise la lutte contre la pauvreté sur le territoire de la MRC de Papineau et de la région de l'Outaouais;

ATTENDU que sept (7) projets admissibles ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 4 juin 2026 (2 projets locaux et 5 projets régionaux);



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU les objectifs et les priorités en matière de lutte à la pauvreté ainsi que les orientations recommandées par le comité de coordination de la Table de développement social de Papineau ;

ATTENDU que les organismes admissibles dans le cadre du FQIS sont les municipalités, les MRC, les organismes à but non-lucratif et les coopératives;

ATTENDU la recommandation émise par le comité d'évaluation du territoire de la MRC de Papineau quant au choix des projets à soutenir dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) ;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC le choix des projets à soutenir dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), soit un soutien financier totalisant un montant de cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (129 199 \$) pour l'année 2026-2027 conformément à l'annexe 1 de la présente résolution;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 juin prochain pour considération.

Adoptée.

**6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE
LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2026**

CA-2026-06-180

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-060, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, approuvant le budget touristique 2026-2027 pour un montant de 103 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender ladite résolution afin d'y intégrer la subvention de Tourisme Outaouais, représentant un montant de 10 500\$, accordée dans le cadre de l'entente marketing, portant ainsi le budget total à 113 500\$;

ATTENDU que cet ajout ne modifie pas la contribution prévue dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2), laquelle représente un montant de 93 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'amendement apporté au budget touristique promotionnel 2026 approuvé conformément à la résolution numéro 2026-03-060 et confirment que ce dernier représente un montant de 113 500 \$ pour l'année 2026 puisque la contribution de Tourisme Outaouais en vertu de l'entente marketing a été intégrée;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.



Adoptée.

6.1.1 BUDGET PRÉVISIONNEL 2027-2028-2029 DE LA MRC – ÉBAUCHE

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, présente le projet de budget prévisionnel 2027-2028-2029 aux membres du Comité administratif. Les membres du Comité administratif conviennent de tenir une séance de travail sur le sujet le lundi 15 juin prochain afin d'intégrer au projet les modifications discutées dans le cadre de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2026-06-181

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet